

Consultation des entreprises

**Etude piscicole de la connexion des Torrents de
Péclet et du Lou dans la Tourbière du Plan de l'Eau**

(73440)

Marché de prestations intellectuelles

Date limite de la consultation : 19/06/2020

SOMMAIRE

PARTIE 1 – REGLEMENT DE LA CONSULTATION	1
ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION ET PROCEDURE	1
ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION	1
2.1 NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE	1
2.2 DELAIS D'EXECUTION	1
ARTICLE 3 – PRIX	2
3.1 FORME DU PRIX	2
3.2 PAIEMENT DE LA PRESTATION	2
3.3 PENALITES DE RETARD	2
ARTICLE 4 – DOCUMENTS REMIS AUX CANDIDATS	2
4.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	2
ARTICLE 5 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	2
ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES	3
6.1 REMISE DES OFFRES	3
6.2 COMPLEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE	3
ARTICLE 7 – JUGEMENT DES OFFRES	3
ARTICLE 8 – ATTRIBUTION ET NEGOCIATION	4
PARTIE 2 – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	5
1. PRESENTATION DU SITE	5
2. OBJECTIF DE L'ETUDE	7
3. OBJET DE LA PRESTATION	7
4. CARACTERISTIQUES DES ELEMENTS FOURNIS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE	8
4.1.1. Données	8
4.1.2. Propriété intellectuelle	8
5. RESULTATS ATTENDUS	9
PARTIE 3 – DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE	10

PARTIE 1 – REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Désignation du Maitre d'ouvrage:

Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie
Le Prieuré BP 51
73 372 Le Bourget du Lac Cedex

Téléphone : 04 79 25 20 32
Email : info@cen-savoie.org

Nom et fonction de la personne responsable ayant la capacité juridique d'engager le projet :
Régis Dick, Directeur du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie

Nom et fonction du contact technique :
Alban Culat et Jérôme Porteret
Tel : 04 79 25 20 32
Courriel : a.culat@cen-savoie.org et j.porteret@cen-savoie.org

Article 1 – Objet de la consultation et procédure

Cette consultation a pour objet la réalisation d'une étude piscicole.

Le détail de cette mission figure dans la partie 2 du dossier de consultation.

Article 2 – Caractéristiques de la consultation

2.1 Nature de l'attributaire

Le candidat pourra se présenter seul ou groupé, en fonction des compétences nécessaires au bon déroulement de la prestation.

En cas de présentation groupée, le mandataire assurera la coordination de l'ensemble de l'étude et sera l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage.

En cas de sous-traitance, l'offre précisera le nom du (des) sous-traitant(s), ses références, l'objet et le montant des prestations prévues, ceci intégré dans le DC4.

Voir modèles :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

2.2 Délais d'exécution

Le délai d'exécution maximal de la prestation est fixé à **6 mois**, à compter de la lettre de commande prescrivant le démarrage de l'étude. Les résultats de l'étude sont attendus au plus tard le **31 décembre 2020**.

Article 3 – Prix

3.1 Forme du prix

La commande est établie sur la base de prix forfaitaires.

L'offre sera ferme, non révisable et non actualisable. Le prix consenti comprend toutes les charges en vigueur et les dépenses nécessaires à l'exécution de la prestation.

3.2 Paiement de la prestation

Le mode de règlement est le paiement par chèque. Le délai de règlement est lié aux modalités de financement des opérations objets du marché contenu dans les conventions signées avec les partenaires publics et privés ayant accepté de les financer.

Le délai sera fixé en accord avec le candidat retenu.

Le délai de paiement courra à compter de la réception de la facture par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie.

Le règlement se fera par paiement fractionné, en fonction de l'avancement des phases de l'étude et sur présentation de situations détaillées. La décomposition des sous-parties de la prestation figure dans l'acte d'engagement.

La demande de paiement du titulaire sera envoyée après réception des prestations relatives à chaque mission définie à l'article 1 du présent contrat.

3.3 Pénalités de retard

Par dérogation à l'article 14.1 du CCAG-PI, si les délais d'exécution fixés par les pièces contractuelles ne sont pas respectés, il sera fait application d'une pénalité forfaitaire de 50 € HT par jour de retard, sans mise en demeure préalable.

De même, le titulaire ne sera pas exonéré des pénalités dépassant 1 000 € HT sur l'ensemble du marché.

Article 4 – Documents remis aux candidats

4.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation se compose :

- du règlement de consultation (présent document – partie 1) ;
- du cahier des clauses techniques particulières (présent document – partie 2) ;
- du bordereau des prix unitaires

Article 5 – Présentation des candidatures et des offres

Seuls les documents suivants seront à fournir dans l'offre :

1/ Documents administratifs : DC1, DC2 complétés et signés

2/ Proposition technique

La proposition technique sera formulée à l'aide d'un **mémoire technique** comprenant les éléments suivants (nombre de pages maximum 20) :

- les références de la structure dans le domaine (en mentionnant des prestations de même nature en cours d'exécution ou exécutées au cours des 3 dernières années) ;
- les moyens humains et matériels dont le candidat dispose pour l'exécution de la prestation.
- La méthodologie de mise en œuvre de l'étude
- Un planning de réalisation de l'étude.

3/ Proposition financière

La proposition financière globale figurera sur le **bordereau des prix unitaires** à dater, signer et compléter.

Article 6 – Conditions d'envoi et de remise des offres

6.1 Remise des offres

Chaque candidat sera tenu de fournir une réponse **avant le 19 juin 2020**:

- par courriel, aux adresses suivantes :
- a.culat@cen-savoie.org
- j.porteret@cen-savoie.org
- **ou** en format papier (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :
Conservatoire d'espaces naturels de Savoie
Le Prieuré - B.P. 51
73 372 Le Bourget-du-Lac Cedex

6.2 Complément du dossier de candidature

Après ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur pourra demander, avant examen des candidatures, à tous candidats concernés de produire les pièces manquantes, compléter les pièces incomplètes ou corriger les pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours à compter de la réception de la demande par les candidats.

Article 7 – Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères suivants :

- **Valeur technique (40 %)**

Ce critère est jugé à l'appui du mémoire technique succinct, selon les éléments d'appréciation suivants :

- proposition méthodologique (3 points)
- disponibilité du personnel et planning de réalisation (2 points)
- compétences de l'équipe et références dans le domaine (5 points)

Pour ce critère, le candidat obtiendra une note sur 10.

- **Prix global de la prestation (60 %)**

Ce critère sera jugé à l'appui de la décomposition de prix global et forfaitaire (DPGF). Il sera appliqué la formule suivante :

Note de prix pondérée =

$10 \times \text{montant de l'offre (TTC) la moins-disante} / \text{montant (TTC) de l'offre du candidat}$

Le candidat obtiendra donc une note de prix pondérée sur 10, qui sera affectée du coefficient correspondant (60%) pour donner la note de prix finale.

La note finale sera la somme de la note technique finale et de la note financière finale.

La note finale correspond à la somme pondérée des deux notes obtenues par le candidat. L'offre retenue sera celle obtenant le meilleur classement (note finale la plus élevée).

Article 8 – Attribution et négociation

L'offre économiquement la plus avantageuse sera celle obtenant le meilleur classement (note finale la plus élevée).

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager une négociation avec le premier candidat.

L'attribution du marché au titulaire lui sera notifiée par **lettre de commande**.

PARTIE 2 – CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1. Présentation du site

La tourbière du Plan de l'Eau, d'environ 11ha, se trouve à 1 760 m d'altitude, à la naissance du Doron des Belleville, en aval de la confluence du torrent du Lou et du torrent de Pécelet.

Principale zone alluvionnaire de la vallée des Belleville, elle se situe par ailleurs en amont d'un verrou glaciaire qui la sépare du hameau et du plan d'eau des Bruyères, au pied des Menuires.

Inscrite à l'inventaire des zones humides de Savoie, la tourbière du Plan de l'Eau figure parmi les zones humides remarquables de Savoie. Depuis 2003, elle est protégée par **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope**, dont le classement résulte d'une mesure compensatoire liée à la destruction du marais de la Peppaz par l'aménagement du plan d'eau des Bruyères. L'intérêt de la tourbière ayant justifié sa protection, repose :

- d'une part sur sa **fonction hydrologique** (contribution à la régulation des écoulements du bassin versant) ;
- d'autre part sur son **intérêt biologique**, par la présence d'habitats naturels remarquables de tourbières et marais, et du cortège associé d'espèces animales et végétales à enjeux (petite utriculaire, calamagrostide des marais, laîche à petite arête, swertie vivace, triton alpestre, lézard vivipare...).

Pour permettre d'exprimer toutes les richesses naturelles des lieux, la gestion conservatoire du site a été confiée par la Commune (propriétaire foncier du site) au CEN Savoie, à travers une **convention d'usage**.

Tourbière du Plan de l'eau Hydrologie de surface



Sources : BIGNARD - IGN / 44797-2-74 ; (hydrologie) ; rivières de torrents à zone d'étude - Csa Savoie

- | | | |
|-----------------------------|--|---------|
| Zone d'étude | Digues et phénomènes d'érosion | 1:3 500 |
| Piézomètres | Levée de terre (digue) | |
| Hydrographie | | |
| Lit mineur du Doron | Erosion de berge | |
| Affluents | Dépôts d'alluvions | |
| Ecoulements dans des fossés | Crue de 1990 | |
| | Atterrissement actuel dans le lit mineur | |

2. Objectif de l'étude

L'étude a pour objectif d'étudier la qualité des habitats piscicoles et les zones de frayères à truite du Doron des Belleville et de ses affluents, les torrents de Péclet, du Lou et autres émissaires dans le secteur de la tourbière du Plan de l'eau sur la commune des Belleville en Savoie.

La tourbière du Plan de l'Eau, classée en APPB est un site géré par le CEN Savoie. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion du site, des travaux de restauration hydraulique sont programmés. Il s'agit de restaurer la connexion entre le torrent de Péclet et la tourbière à l'amont du site et de ralentir la vitesse d'écoulement dans les "rases" qui traversent la tourbière en rive droite.

La conservation de la population de truites et plus particulièrement des zones de frayères est un enjeu important qui a été inscrit dans l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope .

- Le premier objectif de cette étude est donc d'effectuer un bilan de l'état de la population et des capacités de reproduction sur le secteur.
- Dans un deuxième temps, il sera nécessaire de faire une synthèse et une analyse comparative entre les données actualisées et les anciennes.
- Le troisième objectif sera de définir des objectifs et des recommandations dans le cadre des projets d'aménagement et de gestion à venir afin de favoriser les espèces les plus emblématiques.

3. Objet de la prestation

La mission se présentera en 3 phases :

- Phase 1 : Analyse bibliographique et synthèse
- Phase 2 : Réalisation des inventaires piscicoles
- Phase 3 : Rendu des résultats

Phase 1 : Analyse bibliographique et synthèse

Il s'agira dans cette phase d'établir une caractérisation du fonctionnement piscicole du secteur.

L'ensemble des éléments nécessaires seront acquis lors de cette phase et serviront de base à l'ensemble de l'étude.

Phase 2 : Réalisation des inventaires piscicoles (IPR)

Il s'agira dans cette phase d'effectuer les inventaires permettant de déterminer un Indice Poisson Rivière (IPR NF T90-344-2011) pouvant être reproductible dans le temps.

Toutes les stations de prélèvement devront faire l'objet d'une description précise, ainsi que de leurs coordonnées GPS.

Phase 3 : Rendu des résultats

La présente étude fera l'objet d'un rapport définitif fourni en deux exemplaires papiers et un exemplaire numérique (clé USB).

Les données textes seront fournies au format « Word ® et Excel ® », les documents ayant servi à une présentation éventuelle sous format « Powerpoint ® », les photographies numériques au format standard « .jpg » ou équivalent.

L'ensemble des données graphiques seront obligatoirement fournies dans le système et aux formats suivants :

- Système géodésique et projection : RGF93 - Lambert 93 - CC45 (EPSG : 3945)
- Repère altimétrique : NGF – IGN69
- Données topographiques : format XYZ
- Profils, log stratigraphiques et coupes : format vectoriel .ai, .pdf
- Localisation de ces plans (profils, coupes, etc.) : format Shape (polyligne)

4. Caractéristiques des éléments fournis par le maître d'ouvrage

4.1.1. Données

Les documents suivants seront fournis au titulaire :

- diverses données nécessaires issues du Système d'Information Géographique.
- Cartographie des habitats terrestres de 2016,
- Mesures ponctuelles physico chimiques 2014-2015

4.1.2. Propriété intellectuelle

Ces données sont la propriété exclusive du fournisseur de données ou de ses partenaires, le titulaire du marché s'engage à ne les utiliser que dans le cadre de la réalisation des prestations incluses dans le présent marché.

Il s'engage en outre à respecter, de façon absolue, les obligations de sécurité définie notamment ci-après et à les faire respecter à son personnel :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'information fournis, autre que pour les besoins de l'exécution de la prestation ayant pour objet les études confiées ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées dans le présent contrat, notamment à des fins commerciales ;
- porter la mention suivante en caractères apparents et de telle façon que les droits du fournisseur soient connus et préservés pour ses données : « origine fournisseur © Droits réservés » (voir fournisseurs et sources mentionnés ci-dessus) ;
- détruire les fichiers fournis à l'issue de sa mission.

5. Résultats attendus

- 1 rapport synthétique commentant les résultats et les préconisations dans le cadre des travaux à venir,
- Les résultats bruts des investigations réalisées.

PARTIE 3 – DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Nature des prestations	Forfait	Sous-Total (en € HT)
Phase 1 : Analyse bibliographique et synthèse		
Phase 2 : Réalisation des inventaires piscicoles		
Phase 3 : Rendu des résultats		
	TOTAL € H.T.	
	TVA (20%)	
	TOTAL € T.T.C.	

A

Le

Signature et tampon du prestataire :